REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARDIER ET VALENCA

Département des HAUTES-ALPES Nombre de Conseillers En exercice:10

En exercice:10 Présents : 7 DELIBERATION N° 24- 2016

Séance du jeudi 2 juin 2016



L'an deux mille seize et le jeudi 2 juin 2016 à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 30 mai 2016 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

<u>Présents:</u> M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme Noëlle STEFANI, Madame Céline TRUCH

Absents excusés: Mme BLANC Danielle, M. MEYSSONNIER Gérard

Absent: Jean-Claude FAURE

Secrétaire de séance : Joël ROBERT

Objet: Voirie communale

Le Maire indique aux membres présents que des devis ont été demandés à la Société Routière du Midi et à la STE COLAS pour les travaux de voirie communale subventionnables par le Département pour l'exercice 2016.

Ces travaux sont envisagés sur :

- VC de Briançon
- VC La Romeyère
- VC Les Vignières

Au vu des deux devis proposés:

- STE COLAS: 46 754,00 € HT
- STE ROUTIERE DU MIDI : 20 502,75 € HT

l'assemblée présente choisit le devis de la STE ROUIERE DU MIDI, étant le moins disant.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des présents :

- **Accepte** la proposition du Maire pour la réfection de la voirie communale sur les secteurs sus-cités,
- Retient la STE ROUTIERE DU MIDI pour les travaux de voirie communale,
- Autorise son Maire à passer commande.

Fait et délibéré, le 2 juin 2016

Le Maire
Rémi COSTARTER